



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

Date de convocation : 19/07/2022

Date d'affichage : 19/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Sall'Inn, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Alain RASSET, Alain NOEL, Gilbert BAUDER, Florence COSSARD, Armelle POIRIER, Dominique CATEL, Jonathan DESGROISILLES, Stéphanie LEVILLAIN

Etaient Absents : Claude PETITEVILLE a donné pouvoir à Pascal LEGOIS
Pascal CAILLY a donné procuration à Ronald SAHUT
Priscille CLEMENT a donné pouvoir à Alain NOEL
Alain DEHAIS a donné pouvoir à Dominique CATEL
Véronica TROGLIA

Secrétaire de séance : Pascal LEGOIS

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	14
Pouvoirs	4
Votants	18

OBJET :

**DEMANDE DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT
DES CHAMPIONNATS DU MONDE DE SCRABBLE
PIERRICK DUBUS**

Monsieur le Maire a reçu un mail de Mr Bertrand DUBUS, l'informant de la qualification de son fils Pierrick, pour les championnats du monde de scrabble 2022.

Les championnats ont lieu en ce moment, du 22 au 30 Juillet à Louvain-la-Neuve en Belgique.

L'estimation des dépenses à la charge du jeune engagé dans le championnat est de :

- Hébergement : 325€ (locations de kots par les jeunes espoirs 18-25 ans)
- Restauration du soir uniquement : 150€
- Droits de table compétitions : 0€ (prise en charge FFSc)
- Trajet (calcul sur la base du tarif SNCF pour un aller/retour Dieppe/Louvain en seconde classe aux dates et horaires du championnat) : 220€

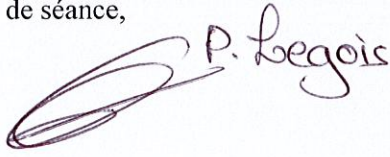
Le coût total du séjour est estimé à 695€

Mr DUBUS Bertrand sollicite la Commune pour le financement de ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents ou représentés (15 pour et 3 abstentions (Mr RASSET, Mme BUISSON, Mme DELAHAYE) :

- De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€ à Mr DUBUS Pierrick
- Cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget primitif 2022

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Secrétaire de séance, 	Le Maire, 
--	---

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Déposé en Sous-Préfecture le : - 1 AOUT 2022

Affiché le : - 1 AOUT 2022

Notifié le :

M. le Maire informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN – 53, Avenue Gustave Flaubert – 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.